



## INTERDICTION DE FEUX ET FEUX D'ARTIFICE



En raison de la sécheresse exceptionnellement persistante, la  
Municipalité a décidé d'interdire tous feux et feux d'artifice sur le  
territoire communal

Nous vous remercions de votre collaboration et vous  
souhaitons un bel été.

La Municipalité

Clarmont, le 19 juillet 2023